

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 10 novembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 36

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

4 novembre 2016

et qu'elle a été faite le

4 novembre 2016

L'an deux mil quinze, le 10 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à VITREUX (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gêrôme FASSENET.

Présents : Dampierre : M. Grégoire DURANT, Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD, M. Christophe FERRAND **Evans :** M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans :** M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY, M. Sébastien HENGY, Mme Martine VERMOT DESROCHES **Gendrey :** M. Pierre ROUX **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **Louvatange :** M. Gêrôme FASSENET **Orchamps :** M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL **Ougney :** M. Eric CHAPUIS **Pagney :** M. Michel GANET **Petit-Mercey :** M. Rémy MARTIN **Ranchot :** M. Eric MONTIGNON **Rans :** M. Stéphane MONTRELAY **Romain :** Mme Nathalie RUDE **Salans :** M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligney :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIONO **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux :** M. Alain GOMOT

Que le nombre des membres en exercice est de : 36

Présents : 27

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 8

Suppléés : Courtefontaine : M. Bernard AUBERTIN

Absents excusés : Etrepigny : M. Didier PEREZ **Evans :** M. Jean-Luc HUDRY **La Bretenière :** M. Joseph ROY **Monteplain :** M. Luc BEJEAN **Orchamps :** M. Denis JEUNET **Our :** M. Jean-Claude MOREL **Plumont :** M. Michel GREMAUX **Rouffange :** M. Didier TISSOT

Secrétaire de séance : M. Alain GOMOT

Procurations de vote :

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2016_11_117**

Objet :

Avis sur le projet éolien dans le cadre de l'Enquête Publique

Mandants : M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Joseph ROY (LA BRETENIERE) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Jean-Claude MOREL (OUR) M. Michel GREMAUX (PLUMONT)

Mandataires : M. Christophe FERRAND (DAMPIERRE) M. Gêrôme FASSENET (LOUVATANGE) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Michel BENESSIONO (SERMANGE) M. Rémy MARTIN (PETIT MERCEY)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien JURA NORD organisée du 10 novembre 2016 au 17 décembre 2016 inclus, le Conseil Communautaire est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Monsieur le Président rappelle que, conformément au Code de l'environnement, une version complète du dossier d'enquête publique comportant le dossier de demande d'autorisation unique de la société SAS ENERGIE NORD JURA pour l'exploitation d'un parc de 11 éoliennes sur les communes de SERMANGE, GENDREY et SALIGNEY, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale relatif au projet, daté du 22 juillet 2016, a été transmise aux communes limitrophes au projet.

Le dossier d'enquête est consultable dans toutes les mairies des communes limitrophes au projet par le public aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies pendant la durée de l'enquête publique.

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables (EnR), afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte ; avec notamment l'atteinte de 40 % de la production d'électricité en 2030 par les EnR.

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des EnR en France métropolitaine, qui fixe notamment l'objectif de développement de l'énergie éolienne terrestre pour fin 2018 à 15 000 Mégawatts et pour fin 2023 entre à 21 800 et 26 000 Mégawatts.

Vu le Schéma Régional Eolien du Franche-Comté arrêté le 8 octobre 2012 aux termes duquel les communes d'accueil du projet éolien sont classées en zone favorable à l'éolien, et qui fixe à 600 Mégawatts l'objectif éolien pour la région Franche-Comté.

Considérant que le projet éolien est sur le territoire de la Communauté de Communes de JURA NORD, dont les actions et démarches s'inscrivent dans la stratégie "TEPOS" - Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPOS).

Après présentation du projet éolien composé de 11 éoliennes implantées sur les communes de Gendrey, Sermange et Saligney, analyse des impacts et justification et, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue (1 CONTRE / 2 ABSTENTIONS), donne un avis favorable pour l'ensemble du projet éolien Jura Nord La Comtoise.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérôme FASSENET



Rapport adopté à la majorité absolue :

Pour : 30
Contre : 1
Abstention : 2